

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE Communes de Rouen et de Petit-Quevilly Projet Ecoquartier Flaubert

Le dossier présentant le projet d'aménagement de la zone d'aménagement concerté communautaire de l'Ecoquartier Flaubert sur le territoire des communes de Rouen et de Petit-Quevilly est soumis :

- à une enquête publique portant sur l'utilité publique de l'opération, au bénéfice de la Métropole Rouen Normandie et de l'établissement public foncier de Normandie, et sur la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Rouen et de Petit-Quevilly,
- à une enquête parcellaire

Le projet, qui s'étend sur une superficie d'environ 68 ha sur la rive gauche de la Seine, vise à créer un nouveau quartier plurifonctionnel de centre-ville sur d'anciennes friches industrielles et portuaires et à valoriser la proximité du fleuve pour la promenade et les loisirs. Il prévoit la réalisation d'environ 40 à 50 % des surfaces bâties en logements, autant en bureaux, et 10 à 15 % des surfaces pour l'accueil de services et d'équipements. S'y ajouteront des aménagements paysagers.

Les enquêtes se déroulent pendant 32 jours et demi, soit du mardi 27 octobre 2015 au samedi 28 novembre 2015 à 11 h dans les mairies de Rouen (Hôtel de ville - direction de la relation citoyenne - service élections réglementation) et de Petit-Quevilly sous la conduite de M. Bernard Ringot, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts retraité, commissaire enquêteur titulaire (suppléant M. Pierre Demonchy, ingénieur divisionnaire retraité).

Le commissaire enquêteur siègera :

- à la mairie de Rouen, les mardi 27 octobre 2015 de 9 h à 12 h et samedi 28 novembre 2015 de 9 h à 11 h
- à la mairie de Petit-Quevilly, les mercredi 4 novembre 2015 de 14 h à 17 h et lundi 16 novembre 2015 de 14 h à 17 h.

Enquête portant sur l'utilité publique et sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Rouen.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'utilité publique, qui comporte notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale - Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), et les dossiers de mise en compatibilité des documents d'urbanisme peuvent être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies de Rouen et de Petit-Quevilly.

L'avis de l'autorité environnementale est également consultable sur le site de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr (onglet autorité environnementale).

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête tenu à sa disposition dans les mairies de Rouen et de Petit-Quevilly, les adresser par correspondance au commissaire enquêteur au siège de l'enquête (mairie de Rouen 2 place du Général-de-Gaulle CS 31 402 - 76037 Rouen cedex) ou par voie électronique à l'adresse pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr

Les observations écrites et orales sont également reçues par le commissaire enquêteur aux lieux, jours, dates et heures ci-dessus mentionnés.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à Rouen Normandie Aménagement tél 02 32 81 69 26 mel celine.lemesre@rouen-normandie-amenagement.fr ou être consultées sur le site Internet de la Métropole Rouen Normandie.

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site Internet de la préfecture www.seine-maritime.gouv.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet de la Seine-Maritime dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Au terme de l'enquête, la décision relative à l'utilité publique emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme est prise par le préfet de la Seine-Maritime.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à disposition du public dans les mairies de Rouen et de Petit-Quevilly et à la préfecture de Seine-Maritime pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de la préfecture www.seine-maritime.gouv.fr

Enquête parcellaire

Pendant la durée de l'enquête, le dossier peut être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies de Rouen et de Petit-Quevilly.

Les observations sont recueillies sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans chacune des deux mairies concernées ou adressées par correspondance au maire (mairie de Rouen 2 place du Général-de-Gaulle CS 31 402 - 76037 Rouen cedex ; mairie de Petit-Quevilly place Henri Barbusse - BP 202 - 76141 Le Petit-Quevilly cedex) qui les joint au registre, ou au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie.

En outre, le commissaire enquêteur siègera aux lieux, jours, dates et heures ci-dessus mentionnés.

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur donnera son avis sur l'emprise des ouvrages projetés dans le délai d'un mois.